Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Date de la convocation
10 juillet 2026
Date d'affichage
10 juillet 2026

Le 20 juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absentes excusées :

Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame FILY Marguerite a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL11-DE

11 - COMPLEMENT DE DESSERTE DU RESEAU TELECOM AU LOTISSEMENT DE PRAT AL LENN POUR LES 2 MACROLOTS DE DOUARNENEZ HABITAT – CONVENTION AVEC LE SDEF

Rapporteur : Jean-Pierre LE BRAS

Jean-Pierre LE BRAS – adjoint au maire en charge des travaux - présente au Conseil Municipal le projet suivant CE - Complément de desserte CE pour les 2 macrolots de Douarnenez Habitat au lotissement de Prat Al Lenn.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement / Zone activité)	5 100,00 € HT
Soit un total de	5 100,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

=> Financement du SDEF : 0,00 €

=> Financement de la commune :

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement / Zone activité)	6 120,00 €
Soit un total de	6 120,00 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 6 120,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL11-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le projet de réalisation des travaux : Complément de desserte réseau télécom - 2 macrolots Douarnenez Habitat - Lotissement de Prat Al Lenn.
- **D'accepter** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 120,00 €
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention de mandat annexée à la présente délibération conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 20 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

